Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500069-20251216-2025_081-DE

ARGENTRÉ DU-PLESSIS
République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune d'Argentré du Plessis

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
27	19	26

Vote
Mains levées
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 1

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 17/12/2025
Et
Publication ou notification du : 17/12/2025

L'an 2025, le 16 Décembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune d'Argentré du Plessis s'est réuni à la salle du conseil en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de BEVIERE Jean-Noël, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 09/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 09/12/2025.
Présents : M. BEVIERE Jean-Noël, Maire, Mmes : AUPIED Sandrine, BAYON Hélène, BESNOUIN Caroline (arrivée à 18h45 ayant donné procuration à Mme GESLAND Françoise), GEFFROY Maryline, GESLAND Françoise, HAMON Marie-Claire, ROBIN Laëtitia, VERE Martine, MM : BROSSAULT Christophe, CADET PASCAL, CAILLEAU Claude, FRIN Joël, GALANT Pierre, GASNIER David, GEFFRAULT Pierre, HAMELOT Christian, LAMY Jean-Claude, LE GOUEFFLEC Christophe
Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BONAMY Marina à M. GEFFRAULT Pierre, LE BIHAN Christine à M. FRIN Joël, RENOU Séverine à Mme BAYON Hélène, SOCKATH Monique à Mme AUPIED Sandrine, MM : BONNIOT Thomas à Mme ROBIN Laëtitia, DESILLE Bertrand à M. HAMELOT Christian, FERRE Fabien à M. BROSSAULT Christophe
Absente : Mme BOUVIER Laetitia

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROBIN Laëtitia

2025-081 – BUDGET PRINCIPAL 2026 - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT JUSQU'AU VOTE DU BUDGET

Avant le vote du budget, le code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif d'une collectivité territoriale d'engager et mandater des dépenses pour assurer la continuité de l'action municipale.

Pour la section de fonctionnement, il est possible d'engager des dépenses et de mettre en recouvrement des recettes dans la limite des crédits inscrits au budget de l'année précédente.
Pour la section d'investissement, l'exécutif peut mandater les dépenses relatives au remboursement en capital des annuités de la dette arrivant à échéance avant le vote du budget.

S'agissant des dépenses d'équipements, la collectivité peut engager les dépenses dans la limite du quart des crédits votés l'année précédente (Article L. 1612-1 du CGCT). Il est ainsi proposé au conseil municipal d'autoriser le maire, d'ici le vote du budget primitif 2026, à engager et mandater les dépenses pour les opérations d'équipements, dans la limite des montants indiqués ci-dessous.

OPÉRATION	LIBELLÉ	BUDGET 2025 (€)	AUTORISATION 2026 (€)
11	Acquisitions de matériels (art 21838)	**39 780**	**13 985**
16	Travaux bâtiments communaux (art 2313)	**404 300**	**77 000**
17	Travaux Voirie communale/Chemins ruraux (art 2315)	**182 100**	**65 000**
18	Eclairage public (art 21534)	**25 800**	**8 000**
20	Etudes Documents d'urbanisme (art 202)	**11 160**	**1 000**
21	Etudes (art 2031)	**10 000**	**2 000**
22	Concessions, brevets… (art 2051)	**5 800**	**3 000**
23	Acquisitions foncières (art 2111)	**5 000**	**1 000**
	TOTAL	**683 940**	**170 985** (25%)

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213500069-20251216-2025_081-DE

Concernant les dépenses d'équipement à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les mandater dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation. Il s'agit notamment des autorisations de programmes suivantes : rénovation/extension du complexe sportif, aménagement ilot sévigné…

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A la majorité des membres

AUTORISE le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2026 jusqu'à l'adoption du budget primitif dans les limites fixées ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 17/12/2025
Le Maire
Jean-Noël BEVIERE

Le Secrétaire
Laëtitia ROBIN